

Madame Julie Dufour,
Mairesse de la Ville de Saguenay
Hôtel de ville de Saguenay
201, rue Racine Est, C.P. 8060
Chicoutimi (QC), G7H 5B8

Sujet : Nouvelle répartition des districts électoraux : le temps presse!

Madame Dufour,

Au cours de votre campagne électorale de 2021 vous avez soulevé le problème de la répartition actuelle des districts électoraux, particulièrement à Chicoutimi où l'arrondissement est sous-représenté ([\(1\) Facebook en direct | Facebook](#)) et vous avez rassuré les gens de La Baie pour je ne sais quelle raison.

En effet depuis la fusion de sept municipalités du Haut-Saguenay en 2002, Chicoutimi souffre effectivement d'un déficit démocratique qui va à l'encontre des principes fondamentaux de saine démocratie. Si on se base sur le premier décret de population publié après la fusion ([Population des municipalités et des arrondissements pour l'année 2003 \(gouv.qc.ca\)](#)), on constate, au tableau 1 ci-dessous, qu'avec une population supérieure de 9 000 personnes, soit plus que la moyenne par district, Chicoutimi possède le même nombre de districts que Jonquière. Pendant ce temps, à La Baie, l'écart frise la limite inférieure acceptable.

Répartition des districts en 2003

Arrondissement	Population ¹	Nb. Districts	Population / District	Écart p/r Moyenne
Chicoutimi	69 719	8	8 714	+ 9,7 %
Jonquière	60 781	8	7 598	- 4,3 %
La Baie	20 354	3	6 785	- 14,5 %
Total	150 854	19	7 939	

Tableau 1

D'autre part, La Baie jouit d'une représentativité éhontée depuis que l'administration Tremblay a décidé, en 2017, de réduire les districts de 19 à 15 tout en préservant les 3 districts de La Baie. Alors que l'écart relatif entre Chicoutimi et Jonquière demeure à peu près le même, celui entre La Baie et les autres arrondissements devient outrageant avec

¹ Le partage entre les districts est normalement calculé en tenant compte du nombre d'électeurs. Il n'est pas possible d'avoir cette information. C'est donc la population totale qui a été utilisée pour les fins de cette analyse, ce qui augmente le nombre de personnes par district mais qui ne change rien relativement.

un écart de 41% (Tableau 2 ci-dessous) et qu'il s'accroît puisque La Baie continue de perdre de l'importance démographique par rapport aux deux autres arrondissements.

Répartition des districts depuis 2017

Arrondissement	Population 2017	Nb. Districts	Population / District	Écart p/r Chic. & Jonq.
Chicoutimi	67 046	6	11 174	
Jonquière	59 785	6	9 964	
Total Chic. & Jonq.	126 831	12	10 569	
La Baie	18 534	3	6 178	- 41 %
Total	145 365	15	9 691	

Tableau 2

Qu'est-ce qui aurait dû s'appliquer? Le prochain tableau vous en donne la réponse : si on maintient un total de 15 districts, la répartition aurait dû être la suivante : 7 districts à Chicoutimi, 6 à Jonquière et 2 à la Baie.

Répartition qui aurait dû s'appliquer en 2017 et résultats pour 2023

Arrondissement	Nb. Districts	2017			2023		
		Habitants	Hab. / District	Écart p/r Moyenne	Habitants (1)	Hab. / District	Écart p/r Moyenne
Chicoutimi	7	67 046	9 678	- 1,1 %	68 207	9 744	- 1,2 %
Jonquière	6	59 785	9 964	+ 2,8 %	61 030	10 171	+3,1 %
La Baie	2	18 534	9 267	- 4,4 %	18 715	9 357	-5,1 %
Total	15	145 365	9 691		147 952	9 863	

Tableau 3

(1) – Le dernier décret disponible est 2023.

Avec une telle répartition la Ville respecterait toutes les conditions d'Élections Québec. Vous objecteriez que deux conseillers d'arrondissement à La Baie est inacceptable et vous auriez raison. On doit donc conserver trois conseillers d'arrondissement à La Baie mais deux d'entre eux seulement représentent la Ville au sein du conseil municipal et le troisième ne siège qu'au conseil d'arrondissement. Cette mesure a été longtemps appliquée à Sherbrooke alors qu'elle avait six arrondissements. Pour pallier cette difficulté, Sherbrooke a réduit, depuis lors, les arrondissements à quatre.

Donc, à moins que la Ville ne s'oriente vers un autre type de regroupement, il devient nécessaire de bien planifier ces changements pour les prochaines élections municipales.

On doit tenir compte de deux étapes principales, soit :

- 1 - modifications à la charte de la Ville, particulièrement l'annexe C,
- 2 - modifications aux délimitations des districts.

1- Modifications à la Charte²

On y lit : « Chaque arrondissement est représenté au conseil de la ville par le nombre de conseillers que prescrit l'annexe C à son égard ».

Quel processus la Ville doit-elle respecter pour modifier sa charte? Le ministère des Affaires municipales m'a référé à votre service de greffe. J'attends une réponse de leur part. Nous savons très bien que ces demandes de modifications entraînent des délais importants, voire de plusieurs mois, avant leur approbation.

2 - Modifications aux délimitations

En ce qui concerne la deuxième étape, le processus pour la division en districts électoraux, ou modifications de ceux-ci, il est clairement décrit aux articles 13 à 40 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS. Il doit débiter au début de l'année précédant l'élection générale soit en 2024 (consultation, règlements, Gazette du Québec, modifications aux districts, transfert à Élections Québec, etc.). La description, avec plan détaillé des nouvelles délimitations, doit être déposée avant la fin de 2024.

Il est donc grand temps, Madame Dufour, d'entreprendre les démarches pour corriger une injustice, une de plus envers Chicoutimi, qui perdure depuis trop longtemps.

Quand, Madame la mairesse, prévoyez-vous amorcer le processus?

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Jacques Pelletier
Citoyen de Chicoutimi
411, rue Maria-Chapdelaine
418-696-2012
Jacquespelletier5@videotron.ca

CC : Autres membre du conseil :

District 1, Jimmy Bouchard, vice-président de l'arrondissement de Jonquière
District 2, Claude Bouchard
District 3, Michel Thiffault
District 4, Kevin Armstrong

² CODIFICATION ADMINISTRATIVE DU DÉCRET CONCERNANT LE REGROUPEMENT DES VILLES DE CHICOUTIMI, DE JONQUIÈRE, DE LA BAIE, DE LATERRIÈRE, ET DES MUNICIPALITÉS DE LAC KÉNOGAMI ET DE SHIPSHAW, article 10

District 5, Carl Dufour, président de l'arrondissement de Jonquière
District 6, Jean-Marc Crevier
District 7, Serge Gaudreault
District 8, Mireille Jean
District 9, Michel Tremblay, vice-président de l'arrondissement Chicoutimi,
District 10, Jacques Cleary, président de l'arrondissement de Chicoutimi
District 11, Marc Bouchard
District 12, Michel Potvin
District 13, Raynald Simard, président de l'arrondissement de La Baie
District 14, Jean Tremblay
District 15, Martin Harvey, vice-président de l'arrondissement de La Baie